

- c) Par Stéphanie Caron, Comité pour la mise en place d'un budget participatif municipal.

22-02024 Tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie rapport annuel 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil de Saint-Honoré-de-Témiscouata ont pris connaissance du rapport annuel 2021 en sécurité incendie, appeler le tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement :

- QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Honoré-de-Témiscouata 2021 soit adopté.

22-02025 Semaine de la Prévention du suicide

ATTENDU QUE la 32^e semaine de prévention du suicide met l'accent sur un élément fondamental de la prévention, soit la prise de parole ;

ATTENDU QUE pour réduire le taux de suicide, il est important d'ouvrir le dialogue sur le sujet sur le pan tant individuel que collectif ;

ATTENDU QU'il existe des moyens et des mots pour parler du suicide de manière préventive et sécuritaire;

ATTENDU QU'il existe aussi des façons de développer une écoute active ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata proclame la semaine de la prévention du suicide qui se tiendra du 30 janvier au 5 février 2022 sous le thème : « Parler du Suicide sauve des vies ».

22-02026 Adoption du Règlement numéro 364

Ayant pour objet de fixer les taux des taxes foncières générales et de secteurs, les tarifs de compensation pour les services d'égouts, des matières résiduelles, de vidange des fosses septiques, de déneigement et de la police, le taux d'intérêt sur les comptes dus et le paiement des comptes par versements pour l'année 2022.

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2022 lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a déterminé les prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2021 par Richard B. Dubé, conseiller au siège no 4;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 364 soit adopté et que le conseil ORDONNE et STATUE par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement amende et remplace le règlement numéro 359.

ARTICLE 2 – ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2022.

Le texte du règlement est transcrit au livre de règlements municipaux et remis aux membres du conseil et est mis à la disposition du public.

22-02027 Adoption du Règlement numéro 365 annulant le Règlement numéro 171 portant sur les jours et les heures des séances du conseil

RÈGLEMENT NUMÉRO 365 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171 – DÉTERMINANT LES JOURS ET HEURES DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QU'en vertu du Code Municipal du Québec, les municipalités ont la possibilité d'adopter le calendrier des séances du conseil par résolution ;

ATTENDU QU'en raison de cette disposition du Code Municipal du Québec il est possible d'adopter annuellement le calendrier des séances du conseil ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il est préférable d'adopter annuellement le calendrier des séances du conseil par résolution ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés à la séance ordinaire tenue du 18 janvier 2022 par Richard B. Dubé, conseiller au siège no 4 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que le règlement suivant, portant le numéro 365 soit adopté comme suit et a pour effet d'abroger le *Règlement numéro 171 - Déterminants les jours et heures des séances du conseil* :

ARTICLE 1 Abrogation du Règlement numéro 171

Le présent règlement a pour effet d'abroger le règlement numéro 171- *Déterminants les jours et heures des séances du conseil*, le rendant nul.

ARTICLE 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte du règlement est transcrit au livre de règlements municipaux et remis aux membres du conseil et est mis à la disposition du public.

22-02028 Motion de remerciement à l'égard de Monsieur Régnald Patoine pour ses 20 ans de service à la municipalité

Le conseil souhaite féliciter Monsieur Régnald Patoine pour ses 20 ans à titre de Préposé à l'entretien ménager de la municipalité de Saint-Honoré. Monsieur Patoine fut très apprécié pour son dévouement et sa disponibilité au travail. Une personne de grande intégrité, sachant user de discrétion et diplomatie lorsque la situation le requiert. Merci beaucoup beaucoup Monsieur Patoine pour vos années de services et votre professionnalisme. Nous vous sommes fortement reconnaissant(e)s!

L'avis de motion est adopté unanimement.

22-02029 Demande de versement de la subvention de 10 000\$ - Programme d'aide à la voirie locale – volet – Projets particuliers d'amélioration

Le conseil municipal a pris connaissance du tableau des dépenses effectuées dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particulier d'amélioration, pour un montant de 27 953.36\$, sur les chemins suivants :

- 9^e Rang (remplacement d'un ponceau).
- 10^e Rang (rechargement).
- Vieux Chemin Sud (rechargement, Sable brut).

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement :

- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué et envoyé avec cette résolution et le formulaire prescrit.

22-02030 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 366 remplaçant le Règlement numéro 306 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es

Je Claudia Beaulieu, conseiller numéro 1, donne un avis de motion et dépose le projet de Règlement numéro 366 qui a pour objet de remplacer le Règlement numéro 306 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es ;

Le **projet de règlement a été remis aux membres du conseil le jeudi 3 février 2022.** Pour consultation du public, une copie sera mise à leur disposition au bureau municipale et pour ceux qui le souhaitent une copie électronique pourra être visionnée sur la page web de la municipalité.

22-02031 Don à la Fondation de la maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB en guise de sympathie et de reconnaissance de Monsieur Jeannot Lang;

En guise de sympathie et de reconnaissance de Monsieur Jeannot Lang ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement de faire un don conjointement avec les pompiers à *la Fondation de la maison Desjardins des soins palliatifs du KRTB* ainsi que faire parvenir un bouquet de fleurs à la famille du défunt pour un montant total de 150\$. Nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

22-02032 Appui au projet UN TOIT POUR NOUS

Appui au projet UN TOIT POUR NOUS sur la proposition de Claudia Beaulieu, appuyé par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement d'appuyer le projet UN TOIT POUR NOUS présenter par Trajectoires Hommes du KRTB destiné à offrir un nouveau service d'hébergement temporaire de soutien et d'accompagnement pour les hommes et les pères (avec enfant(s)) du KRTB vivant une période difficile et momentanée, dans leur vie.

Ce projet est en fait une stratégie préventive adaptée, en réponse à des besoins d'accompagnement vers une stabilité de vie comme homme, comme père, ainsi que dans certaines sphères de leur vie (emploi, logement, vie amoureuse, situation financière, violence familiale, etc.), dans un environnement sécuritaire. Un toit pour nous est un milieu où les hommes pourront bénéficier de temps pour reprendre le contrôle sur leur vie, d'obtenir du support psychosocial, etc. Ce type d'hébergement permettra à ces personnes de conserver leur pleine autonomie, de poursuivre leurs activités économiques et sociales, que ce soit par le maintien en emploi, les études, les relations familiales ou auprès de leurs proches.

Trajectoires Hommes aura 30 ans d'existence. Leur expertise favorise une amélioration et une continuité des services plus adaptés, auprès de cette clientèle. Nous saluons donc

cette initiative qui aura un effet bénéfique sur la santé et le mieux-être des hommes ainsi que sur leur environnement global.

22-02033 Appui à la résolution RS-238-21 de la MRC concernant les coupures au service de l'obstétrique de l'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Témiscouata a adopté le 13 décembre dernier, une résolution adressant les coupures au service de l'obstétrique de l'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la MRC fut informée de coupures au service de l'obstétrique de notre hôpital régional, le centre hospitalier de Notre-Dame-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE des coupures de ce type ont déjà eu lieu pour d'autres services du réseau de santé de la MRC, et ce avant même que ne survienne la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la raison donnée pour expliquer les coupures de service de l'obstétrique est qu'il y a un manque de personnel spécialisé ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC fait le constat que des coupures se sont déjà produites à quelques reprises et qu'il n'y a aucune garantie que cela ne se reproduira pas;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil actuel et celui de la MRC craignent que les bris de service ne deviennent un réflexe de gestion au détriment d'une recherche de solutions durables aux problèmes sous-jacents;

CONSIDÉRANT que les élus sont préoccupés du fait que les coupures ponctuelles de service pourraient éventuellement être utilisées comme justification pour réduire définitivement le niveau de service auquel la population a droit;

CONSIDÉRANT QUE les élus du Conseil de la MRC craignent également que la pandémie serve à excuser des bris de services et que, par la suite, ces interruptions ne deviennent définitives ;

CONSIDÉRANT QUE la couverture par les hôpitaux voisins, soit Rivière-du-Loup et Edmundston, n'est pas compatible avec les distances et l'éloignement de la clientèle témiscouataine;

Pur ces raisons, il est proposé par Jocelyn Pelletier, appuyé par Carole Desbiens et résolu unanimement d'appuyer la résolution numéro RS-238-21 adoptée le 13 décembre 2021 par la MRC de Témiscouata. La résolution en question demande un engagement clair du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'effet que des solutions durables sont analysées, que des correctifs à court terme sont envisagés et qu'il n'est aucunement question de diminuer le niveau de service offert aux Témiscouataines et aux Témiscouatains.

22-02034 Soutien aux demandes des partenaires de la table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT l'importance de la filière forestière pour le développement social et économique du Bas-Saint-Laurent et l'occupation dynamique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a toujours été un précurseur dans le déploiement de stratégies d'aménagement sylvicoles novatrices et performantes qui ont largement contribué à la prospérité économique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent compte 50 % de forêt privée sur son territoire et que cette dernière fournit en moyenne 20 % de la totalité des bois de forêt privée mobilisés au Québec chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces forêts privées sont réparties sur l'ensemble du territoire qui couvre huit MRC, comptant 114 municipalités, sur plus de 22 000 km²;

CONSIDÉRANT les impacts importants de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ravage les forêts du Bas-Saint-Laurent, alors que les superficies affectées ont crû de 23 % dans la dernière année, passant de 1 316 999 ha à 1 621 860 ha entre 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans la région du Bas-Saint-Laurent 79 % des superficies de forêts privées ont subi au moins une défoliation depuis 2012 et que d'importantes superficies ont atteint un seuil de défoliation cumulative montrant des signes de mortalité;

CONSIDÉRANT la concentration actuelle de l'épidémie dans les forêts de l'est de la région;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir dans les zones les plus touchées par l'épidémie pour récupérer les bois qui seraient autrement perdus et, conséquemment, d'engager une part de plus en plus importante des budgets d'aménagement pour effectuer cette récupération et la remise en production de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les sommes octroyées dans le cadre des programmes existants ne suffisent pas pour, à la fois et en même temps, récupérer et remettre en production les peuplements affectés et réaliser les autres travaux d'aménagement de la stratégie d'aménagement régional, à savoir les éclaircies commerciales de plantation et le jardinage des érablières;

CONSIDÉRANT QUE cette situation diminuera de façon drastique la capacité de mobilisation des bois au Bas-Saint-Laurent, puisque les volumes produits dans le cadre des travaux sylvicoles passeront de 813 253 m³ en 2019-2020 à 260 652 m³ en 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un approvisionnement constant, prévisible, suffisant et de qualité aux industriels de la région;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement représentent une part importante des activités économiques des producteurs, travailleurs et entrepreneurs forestiers de la région et que leur réduction entraîne déjà des pertes importantes pour eux;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des activités d'aménagement ont effet démobilisateur sur les producteurs, la main-d'œuvre et les entrepreneurs forestiers, à un moment où il est primordial pour ce secteur de demeurer attractif et où le Bas-Saint-Laurent déploie un projet pilote unique au Québec sur la rémunération des travailleurs forestiers de 3,5 M\$ pour, justement, assurer la rétention et le recrutement de cette main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE, selon une étude réalisée en 2020 par la firme Price WaterhouseCooper, chaque dollar investi dans l'industrie forestière rapporte 150 % en taxes et redevances perçues par le gouvernement, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les travaux d'aménagement de la forêt privée, malgré l'épidémie qui sévit, pour protéger les investissements faits depuis 50 ans par l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE le Premier ministre du Québec a clairement indiqué sa volonté de maximiser l'impact économique de la filière forestière dans la stratégie de développement économique du Québec et que le manque de soutien financier pour optimiser la productivité de la forêt bas-laurentienne compromet l'atteinte des objectifs formulés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux d'aménagement prévus, combinée à la récupération et la remise en production des peuplements affectés, permettraient d'accroître les volumes de bois mobilisés au Bas-Saint-Laurent et de transformer une situation critique en opportunité d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont présenté des solutions chiffrées et concrètes pour redresser la situation et maximiser la contribution de la région à la stratégie nationale de production de bois;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont multiplié les démarches et les représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sans obtenir de réponses satisfaisantes à leurs propositions;

Il est unanimement résolu, sur une proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Richard B. Dubé, de :

Demander au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022. Demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026).

Demander au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial. Transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Caroline Proulx, au Premier ministre du Québec, M. François Legault, aux députés provinciaux du Bas-Saint-Laurent, M. Pascal Bérubé, M. Harold Lebel, M. Denis Tardif et Mme Marie-Eve Proulx, à la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

22-02035 Demande de lumière de rue

Suite à la demande d'un citoyen, il est proposé par Nicholas Dubé, appuyé par Jocelyn Pelletier, et résolu unanimement de procéder à l'installation d'une lumière de rue à proximité du 30 route Talbot pour l'année 2022

22-02036 Numérisation des documents municipaux

Considérant que les archives municipales sont de plus en plus volumineuses et occupent de plus en plus d'espace de travail et de rangement;

Considérant qu'au fil du temps, beaucoup des documents papiers (dossiers, Plans, etc.) s'effritent avec le temps et sont à la merci d'accidents (vol, feu, fuites d'eau);

Considérant que la municipalité cherche des façons novatrices de sauvegarder l'information et la documentation municipale, et ce, de façon sécuritaire et durable;

Considérant que la municipalité souhaite octroyer une plus grande efficacité et mobilité au travail (exemples : temps de recherche, télétravail) pour ses employés;

Considérant les différentes rencontres entre le directeur général et la mairesse avec des fournisseurs de services de numérisation;

Il est proposé par Carole Desbiens, appuyée par Claudia Beaulieu, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de l'entrepreneur ERANUM Transformation Numérique et son représentant, Patrick Filteau pour une première phase de 28 boîtes et 16 livres de procès-verbaux et de règlements, pour la somme approximative de 6 172\$ plus taxes. Cette somme sera prise à partir du poste budgétaire numéro 02-130-00-410.

22-02037 Avis de motion et dépôt pour l'adoption du Règlement numéro 367 amendant le Règlement numéro 316 permettant la Circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux

Je Nicholas Dubé, conseiller numéro 5, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 376 qui sera adopté à une séance ultérieure. Le projet de règlement en question a pour objet d'amender et de remplacer le Règlement numéro 316 *permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux*.

Le **projet de règlement a été remis aux membres du conseil le jeudi 3 février 2022**. Pour consultation du public, une copie sera mise à leur disposition au bureau municipale et pour ceux qui le souhaitent une copie électronique pourra être visionnée sur page web de la municipalité.

22-02038 Demande de consentement pour l'installation de la fibre optique

Considérant le courriel et la documentation en date du 4 février 2022, dans lequel Telecon Design pour le compte de Vidéotron demande le consentement municipal pour l'installation de la fibre optique dans le cadre du programme Région Branché ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, par l'entremise de son directeur général, Michael Marmen, consente et autorise Telecon Design à effectuer l'installation de la fibre optique tel que prévu au programme Région Branché. Les travaux effectués se dérouleront dans le secteur de la Route 291 et le Rang des Côtes.

22-02039 Autorisation de demande de subvention à la MRC (Fond FRR) pour un de rénovation des bureaux municipaux pour l'aménagement d'un Service de garde en milieu familial (RSG)

Considérant les besoins qu'à la communauté ainsi que les communautés avoisinantes pour des services de garde additionnels sur le territoire ;

Considérant que le gouvernement provincial a modifié ces règles récemment et cela permet la création de projets de RSG ailleurs que dans la résidence privée d'une responsable en service de garde ;

Considérant les sondages effectués par la CADL en 2021 démontrant le besoin et la demande importante de place en garderie pour les enfants du milieu ;

Considérant que le conseil municipal conjointement avec l'administration municipale, et en concertation avec les représentants du Centre de la Petite Enfance Les Calinours, a mis sur place une proposition de projet pour accueillir une responsable en service de garde avec 6 places dans les locaux municipaux ;

Considérant que pour se faire, le projet nécessite l'aménagement des bureaux municipaux ;

Considérant que suite à des évaluations de coûts de travaux d'améliorations, la municipalité a approuvé un budget pour appuyer le projet d'aménagement et de rénovation des bureaux municipaux pour l'accueil d'un RSG ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise son directeur général, Michael Marmen, à faire une demande de subvention à la MRC par l'entremise du fond FRR afin d'appuyer financièrement le projet intitulé « Aménagement des locaux municipaux pour l'accueil d'un Service de garde en milieu familial.

22-02040 Transport des matières en vrac

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata annule et se désiste de la clause contractuelle numéro 10 (Transport des matières en Vrac) située à la page 21 de son document d'appel d'offres et plan et devis pour le Projet de Réfection du réseau pluvial et de l'infrastructure de la rue Caron et de la rue Jocelyn. Cette clause comportant une obligation que le transport de matières en vrac doit être exécuté en

partie ou dans sa totalité par des camionneurs membres de *l'Association des Camionneurs artisans du Québec*.

22-02041 Période de questions

À 20h29, Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Vitesse sur la rue de l'Église;
- Coûts de la numérisation des documents municipaux;
- Processus décisionnels du budget participatif et comité ;
- Corporation des Hauts Sommets, ligne directrice de fonctionnement;
- Numéro de poste pour le budget participatif ;
- Description sommaire du Projet de la rue Caron et Jocelyn (pavage et pluvial) ;
- Taxes et évaluation des résidences sur la rue de l'Église ;
- Carnet de santé de l'Église ;

FERMETURE DE LA RÉUNION

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Claudia Beaulieu, la réunion est maintenant fermée. Il est 20h37 heures, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, _____, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Michael Marmen, directeur général

**LISTES DES COMPTES
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU
7 FÉVRIER 2022**

Initiales

COMPTE DE JANVIER 2022			
102	Laboratoire BSL	234,29 \$	Test eau étang
112	Fonds de l'information Foncière	25,00 \$	Avis mutation
120	MRC de Témiscouata	- \$	
136	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	- \$	
148	Comité de la Bibliothèques	1 500,00 \$	Subvention anuelle bibliothèque
175	Stéphane Fortin	32,74 \$	Filtreur pour fournaise du garage
224	Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata	8 192,65 \$	Admin,enfouis,collect déchet,recyclage, écocentre,tri...
231	Caureq	385,20 \$	Répartition incendie annuelle incluant municipalité de St-Pierre
311	Buroplus Citation	860,73 \$	cartable, tableau magnétique,punaise, marqueur...
315	Groupe CCL	- \$	
331	Les Sevices Kopilab	- \$	
338	Servitech	- \$	
357	Marché N. Bourgoin	91,27 \$	eau, produits nettoyages pour pompier et bureau
367	FP Technologies	- \$	
386	A/C Électrique	- \$	
403	Atelier soudure Laurier Plourde		
410	Sel Warwick	- \$	
411	Pièces d'autos Michaud Inc.		
422	Chauffage Rivière-du-Loup	11 351,74 \$	Mazout, diésel, essence ordi,urée
427	Surplus général Tardif	264,43 \$	Casier à bolt 42 cases
432	Boivin et Gauvin	464,50 \$	Support de lunette pour fps 7000+ transport 20\$
439	Centre Routier 1994 inc.	- \$	
447	Peterbilt Atlantic	133,08 \$	Seal de différentiel,roue +bolt pour tenir pto sur 3-10 + inventaire
454	Les Serres de la Savane	- \$	
460	Société coopérative agricole de Saint-Hubert	510,95 \$	Evier, plomberie,équerre pour local des loisirs
468	Automoteur R.D.L. Inc.	341,67 \$	Filtreur pour 4-33,pick up 2009-2011+ invent et boyau essence pout tracteur+ transp 9,99\$
491	Macpek	127,34 \$	Capuchon d'huile, acc boyau, antigel rouge et mauve 3-10 et inventaire
502	Témis Chevrolet Buick GMC Ltée	- \$	
563	Excavation SM	- \$	
564	ATR du Bas-St-Laurent	- \$	
607	Garage Dupuis	- \$	
612	Électricité SMP	965,70 \$	Réparation d'une lumière de la patinoire et d'un boitier en pvc brisé+projecteur pour glissade
613	Les Produits Métalliques A.T. inc.	178,21 \$	Ressort de bras d'aile 5-20
632	Buanderie Rivière-du-Loup	136,26 \$	Salopettes, sarreaux, serviettes,gini...
642	Messer	854,51 \$	Acétylène, ferroline, oxygène
644	L'Arsenal	- \$	
646	Carrefour du Camion	- \$	
656	Actuel Conseil	10 922,63 \$	Plan et devis préliminaire et appel d'offre pour réfection du réseau pluvial rue Caron & Jocelyr
675	M.R. Boucher	- \$	
679	Profix de l'Est	- \$	
688	Services Diron	171,20 \$	Male raccord et swiivel
692	Martin Bastille iinc.	2 096,32 \$	Inventaire de fer garage
706	Les Commerçants de la Chaudière	82,59 \$	Transport pour garage et pompier
713	Livraison ML	- \$	
754	Vohl	- \$	
770	Les Serres de L'Avenir	- \$	
774	Ramonage F.P.	- \$	
783	Porte Multy	- \$	
806	Agro-Énergie de l'Est Coop de Solidarité	- \$	
904	Jonathan Bérubé	190,00 \$	Déjeuner lors du feu sur 185 (70\$) et partie 1 du paiement partage cellulaire (120\$)
1295	Pneus FM	444,15 \$	Réparation pneus traction et remplacement pneus percer sur le flanc sur 3-10
1330	Atria (Servlink)	1 766,30 \$	Technicien pour vpn et caméra, portable mairresse
1355	Josée Després	85,00 \$	Paiement du café avant noel 62,50\$ et déplacement Cabano pour RSG 22,50\$
1357	9091-0514 Qc Inc, - Fernand Laterreur	1 034,77 \$	déneigement 36 hrs pour 1 au 8 janvier 2022
1406	Mélanie Hébert	225,00 \$	Partage de paiement pour cellulaire 1 partie
1419	Mécanique FC3	- \$	
1421	Stéphanie Caron	- \$	
1422	Andrée Dubé	325,00 \$	Partage de paiement pour cellulaire 1 partie
1425	Mécanik Centre du Camion	304,75 \$	End yoke pour Perterbilt
TOTAL DES FACTURES À PAYER DE JANVIER 2022		44 297,98 \$	

FACTURES DE DÉCEMBRE 2021			
386	A/C Électrique	5 633,78 \$	Installation de 8 lumières Hi-Bay et 2 flouescents 8 pied au del garage
1330	Atria	33,11 \$	Microsoft 365 mensuelle,
1346	Idées Design	689,85 \$	Plan et documents de montage financier préliminaire des salles de toilettes loisirs
317	Association des Pompiers de l'Est du Québec	- \$	
362	Québec Municipal	- \$	
387	FQM ASSURANCES	- \$	
405	Mercier Électronique	- \$	
TOTAL DES FACTURES DE DÉCEMBRE 2021		6 356,74 \$	50 654,72 \$

**LISTES DES COMPTES
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU
7 FÉVRIER 2022**

Initiales _____

SALAIRES		
SALAIRE DE DE JANVIER	48 826,31 \$	
REER Collectif	477,93 \$	
Avantages sociaux	5 329,40 \$	
CSST	931,51 \$	
ASSURANCES COLLECTIVES	1 026,88 \$	
TOTAL DES SALAIRES:	56 592,03 \$	56 592,03 \$
BELL CANADA:		
Bureau	207,71 \$	207,71 \$
HYDRO-QUEBEC:		
Edifice municipal	- \$	
Abri postal rue de la Gare	21,20 \$	
Étangs rue de la Gare	- \$	
Station pompage PP1 - Près du 51, rue Principale	- \$	
Station pompage PP2 - Près du 180, rue Principale	- \$	
Garage	- \$	
Poste incendie Saint-Honoré	- \$	
Poste incendie Saint-Honoré (Fournaise)	- \$	
Éclairage public	350,08 \$	
Croix lumineuse	21,20 \$	
Bibliothèque	- \$	
Parc 150e	- \$	
Loyer 99B	- \$	
Poste incendie de Saint-Pierre-de-Lamy	737,21 \$	
Local Association sportive	- \$	1 129,69 \$
VISA DESJARDINS		
Cellulaire voirie	48,23 \$	
Vidéotron	119,51 \$	
Achat Association sportive (remboursable par eux)	499,26 \$	
Affiche Sentier du Bocage	533,47 \$	
Mallage (Mistral et ordre du jour+Halloween+élection)	185,34 \$	1 385,81 \$
AUTRES COMPTES PAYÉS PENDANT LE MOIS		
Frais de banque	68,95 \$	
Postes Canada (Achat timbres autres)	- \$	
Office d'habitation du Témiscouata	2 560,60 \$	
Rénovation domiciliaire ou remboursement de taxes	383,98 \$	3 013,53 \$
Total des dépenses payées pendant le mois:		62 328,77 \$
TOTAL DES DÉPENSES:		112 983,49 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS :

Je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites ci-haut.

Michael Marmen, directeur général

Le 7 février 2022